

REGION BRETAGNE

n° 19_DTPVN_SVAPA_01

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

Plan d'action en faveur du soutien à la restauration du patrimoine de Bretagne

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le vendredi 21 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 10h), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 12h), Monsieur Thierry BURLOT (à partir de 9h15), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 11h50), Madame Delphine DAVID (à partir de 9h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 12h30), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Monsieur Bertrand IRAGNE (à partir de 9h45), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 12h30), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF (jusqu'à 11h), Monsieur Martin MEYRIER (jusqu'à 10h15), Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 12h40), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 9h40), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h), Monsieur Dominique RAMARD (à partir de 9h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR (à partir de 9h50), Madame Agnès RICHARD, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (à partir de 10h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 11h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD (à partir de 9h30), Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (jusqu'à 11h50).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à partir de 10h), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 12h), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir à Madame Anne GALLO jusqu'à 9h15), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 11h50), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF jusqu'à 9h30), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 12h30), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 12h30), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 11h), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 10h15), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 12h40), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 9h40), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 11h puis à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 12h40), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUET jusqu'à 9h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI jusqu'à 9h50), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Madame Hind SAOUD (pouvoir à Madame Catherine SAINT-JAMES jusqu'à 10h), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 11h40), Madame Sylvaine VULPIANI (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 11h50), Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR jusqu'à 12h 30 puis à Madame Isabelle LE BAL à partir de 12h30).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Culture et vie associative en date du 14 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

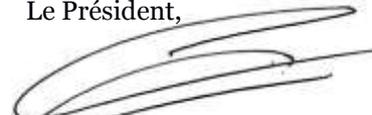
DECIDE

(unanimité)

D'APPROUVER le plan d'action en faveur du soutien à la restauration du patrimoine de Bretagne, tel que présenté dans le rapport joint en annexe ;

D'AUTORISER en conséquence la modification du dispositif Skoaz ouzh skoaz actuel.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction du Tourisme, du Patrimoine et des Voies navigables

Session du Conseil régional - juin 2019

Plan d'action en faveur du soutien à la restauration du patrimoine de Bretagne

Le patrimoine est l'expression tangible de l'identité d'une population, d'une société, d'un territoire. Dans notre région en particulier, le patrimoine constitue à la fois l'héritage de tous et l'aventure collective, plurimillénaire, de « faire la Bretagne ».

En la matière, la Bretagne est richement dotée. En effet, elle se distingue au niveau mondial par ses mégalithes, son patrimoine religieux, son patrimoine sous-marin et plus globalement pour la quantité et la qualité de son patrimoine protégé (ainsi notre région se situe aux premiers rangs des régions pour le nombre de Monuments Historiques).

Le patrimoine n'est en Bretagne, ni décor, ni toile de fond, ni supplément d'âme, ni dette générationnelle, il est ancrage, racines, inspiration, identité et antidote contre l'uniformisation culturelle.

Ainsi, lorsqu'un bâtiment brûle, à Paris, la cathédrale Notre-Dame, à Rennes, le Parlement de Bretagne, c'est alors l'un des ciments de la société qui est fragilisé. Car le patrimoine possède ce formidable pouvoir de créer du lien. Le patrimoine est rappel de notre trajectoire commune d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Le patrimoine est ainsi un capital collectif.

C'est pourquoi, le Conseil régional de Bretagne a, depuis 20 ans, été une des Régions les plus actives en matière de politique patrimoniale. Il a toujours engagé des niveaux d'investissement élevés, alors que les crédits d'intervention d'autres acteurs se réduisaient :

- Un effort budgétaire qui a abouti à consacrer plus de 115 M€ en 20 ans et ainsi à être à l'origine de plus de 7500 opérations de restauration de biens et de bâtiments.
- Un effort d'adaptation de ses dispositifs d'intervention et politiques publiques afin que le patrimoine produise au mieux son effet levier de développement sur les territoires. Sont ainsi prônés, recherchés et développés avec des communes, des associations, des propriétaires privés, des projets de réemploi de bâtiments, de ré-usage, de valorisation du patrimoine.

De cette manière le patrimoine reste synonyme d'appropriation populaire, de respect du paysage, vecteur de sobriété foncière, source de références et d'identité partagées, d'attractivité ...

Agir en faveur du patrimoine c'est également agir très directement et concrètement pour le développement économique de notre région. Toutes les études économiques convergent pour souligner l'important « effet levier et multiplicateur » de l'argent public consacré au patrimoine¹ : visite des monuments, restauration des objets, entretien et conservation des bâtiments, médiation et création afférente, consommation touristique.... Qui plus est, cet investissement va de pair avec une préoccupation constante et d'avenir de la Région visant à transmettre et promouvoir les savoir-faire des métiers du patrimoine culturel.

Les professions de restaurateur d'art, maître-verrier, charpentier, couvreur, ébéniste, tailleur de pierres etc... ont en effet traversé les siècles. Ces techniques, respectueuses de la nature et des hommes, sont des patrimoines en elles-mêmes. Elles ont su intégrer les évolutions des techniques et de la société ; s'adapter, tout en restant fidèles à leurs fondamentaux, d'où leur grande modernité. Elles s'inscrivent dans une réalité économique porteuse. Ces compétences précieuses sont désormais les seules à permettre une compréhension, un entretien et une restauration de nos patrimoines. C'est pourquoi, à l'image des biens eux-mêmes, le Conseil régional entend les sauvegarder et les développer.

A cet égard, le Conseil régional de Bretagne a su nouer une relation avec les bretonnes et les bretons en matière d'engagement en faveur du patrimoine – et notamment à travers :

- la mobilisation populaire permise grâce au Skoaz ouzh skoaz (S.O.S), dispositif qui instaure une relation directe entre la population et l'Assemblée régionale, puisque c'est en se mobilisant (lorsque leur contribution atteint 1% du montant des travaux) que les habitants et amoureux de la Bretagne déclenchent le dispositif régional. Cette relation directe est plébiscitée jour après jour, dons après dons. Ce dispositif régional original a permis à ce jour de collecter 2,9 M€ pour le patrimoine en plus de 10 000 dons. Plus encore, cela a permis à beaucoup de s'approprier ou se réapproprier leur patrimoine.
- l'attribution du titre Mécène de Bretagne à ceux qui contribuent, y compris modestement, à l'entretien et à la transmission de ces richesses culturelles.
- les appels à projets « patrimoine » pour les « voiliers de Bretagne » qui a permis de développer un modèle économique d'avenir pour ceux-ci ; « mégalithes », qui a incité à la valorisation de ce patrimoine unique, « Neptune », pour l'archéologie sous-marine qui impulse le développement de projets différenciant et innovant, « jeunesse », qui a permis de faire des jeunes, non pas des consommateurs mais des acteurs de la connaissance, de la protection, de la restauration et de la valorisation du patrimoine, etc...

Ces engagements servent le patrimoine de la Bretagne, mais également celui de la France, par le renouvellement des compétences et savoir-faire que ces chantiers permettent. De nombreuses entreprises du patrimoine, ancrées en Bretagne, mobilisent leurs savoir-faire dans des chantiers d'autres régions.

Ainsi, la poursuite de cet effort de travaux, cette contribution au développement des compétences et à la valorisation du patrimoine auprès des habitants, constitue la clef de la préservation de cette histoire commune et la première responsabilité du Conseil régional de Bretagne.

¹ Le rapport d'octobre 2010 du sénateur Albéric de Montgolfier sur « la valorisation du patrimoine de la France » établit le ratio entre les dépenses publiques en faveur du patrimoine et les retombées économiques directes et indirectes à minima de 1 € pour 10 €. Certaines études du Ministère de la Culture et de la Communication, fondées sur le seul patrimoine monumental, peuvent aller jusqu'à 1 pour 28. Également, l'étude fouillée du Conseil culturel de Bretagne « Panorama économique des activités culturelles et patrimoniales en Bretagne » - mars 2017.

Alors que l'incendie de Notre-Dame de Paris a contribué à mettre en avant cet enjeu national, il vous est proposé de renforcer l'effort produit par le Conseil régional de Bretagne en matière de patrimoine, et notamment, de façon très opérationnelle :

- d'augmenter la mobilisation régionale de 600 K€ sur trois ans afin d'accompagner encore davantage de chantiers de restauration du patrimoine protégé et non protégé² ;
- de renforcer le dispositif Skoaz ouzh skoaz en augmentant le plafond de la prime à hauteur de 15 000 € (au lieu de 10 000 € actuellement), en rendant éligible les campagnes de restauration d'objets mobiliers et en élargissant le champ des bénéficiaires aux associations gestionnaires de sites patrimoniaux ;
- de développer une politique proactive en matière de formation professionnelle afin que ces métiers (couvreurs, charpentiers, tailleurs de pierre, maçons...) soient plus attractifs et favorisent le soutien aux démarches de restauration en Bretagne et en France (notamment le chantier de reconstruction de Notre-Dame de Paris) :
 - o Proposer un parcours d'information sur les métiers au cours des prochaines sélections régionales des Olympiades des métiers ainsi que le développement d'outils de type « réalité virtuelle » pour une large diffusion auprès des publics notamment les plus jeunes
 - o Soutenir des actions de formation de type « chantiers écoles » facilitant la reconversion de demandeurs d'emploi à partir des opérations de rénovation ciblée dans ce plan d'actions : soutien à hauteur de 100 000 euros sur trois ans
 - o Proposer de nouvelles formations qualifiantes à destination des personnes en reconversion et spécifiques à la restauration du patrimoine : estimation à 400 000 euros sur 3 ans
- de doubler l'aide régionale apportée aux chantiers internationaux de jeunes bénévoles pour la restauration du patrimoine bâti afin de développer la transmission des savoirs techniques et des métiers, la sensibilisation des jeunes et de la population locale à la préservation du patrimoine et la promotion de la Bretagne et son patrimoine auprès de jeunes étrangers.

Il vous est proposé d'approuver ces nouvelles actions en faveur du patrimoine régional, et d'autoriser en conséquence la modification du dispositif Skoaz ouzh skoaz actuel.

Les nouveaux dispositifs, découlant de ce plan d'action, seront présentés et soumis lors des prochaines Commission permanentes.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

² Parmi lesquels : le château de Châteaugiron (Ille et Vilaine), la cathédrale de Dol de Bretagne (Ille et Vilaine), l'église de l'Assomption de Crevin (Ille et Vilaine), la glacière d'Étel (Morbihan), la chapelle Saint-Michel à Ploerdut (Morbihan), l'église de Langonnet (Morbihan), le donjon du château de Dinan (Côtes d'Armor), la chapelle de Liscorno à Lannebert (Côtes d'Armor), l'église paroissiale de Saint-Servais (Côtes d'Armor), la conserverie Le Gall à Loctudy (Finistère), le phare de l'Île Vierge (Finistère), l'église Saint-Pierre de Plouescat (Finistère).....